

Procès-Verbal Définitif

Conseil d'Administration

Mercredi 25 février 2026 à 9h30

Mairie de Villemur-sur-Tarn, Salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à neuf heures trente, les membres du Conseil d'administration du CIAS, régulièrement convoqué se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Villemur-sur-Tarn, salle du conseil municipal, sous présidence de Monsieur Jean-Marc DUMOULIN - Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 février 2026, suite à la réunion du 17 février 2026 où le quorum n'a pas été atteint.

Participants

Présents :

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Frédéric BONNAFOUS, Mme Yolande QUETENMONT,

Absents :

Mme Isabelle GAYRAUD, Mme Florence DELTORT, M. Sébastien GIMENEZ, Mme Christel RIVIERE, M. Didier ROUX, Mme Katia GUERRERO, Mme Flore DU BOIS DE MAQUILLE, Mme Sylvie MATTE, M. Thierry ASTRUC, M. Robert SABATIER, Mme Sonia BLANCHARD ESSNER, Mme Simonne RADIX, M. Bruno GUILLET, Mme Anne-Marie TRIAIRE SVOBODNY.

Membres ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Frédéric BONNAFOUS

Membres en exercice - 17 | Membres présents - 03 | Pouvoirs - 00 | Membres absents - 14

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil d'administration du 10 décembre 2025 à 14h30 ;
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Frédéric BONNAFOUS

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil d'administration du 03 décembre 2024 à 17h30. (DCIAS 2026-001)

ANNEXE 1 : PV du 10-12-2025

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2025 à 14h30 est joint en Annexe.

Résultats du vote

Votants – 03

Pour - 03

Contre – 00

Abstention – 00

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'administration DECIDE :

- **D'Approuver** le Procès-Verbal du Conseil d'Administration tel que joint en annexe.
- **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 (DCIAS 2026-002)

ANNEXE 2 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une délibération de l'organe délibérant prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Résultats du vote

Votants – 03

Pour - 03

Contre – 00

Abstention – 00

Décision

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de :

- **Prendre acte** du débat d'orientation budgétaire intervenu sur la base du rapport portant sur les orientations budgétaires du CIAS tel que joint en annexe ;
- **Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente

Questions diverses

DEBAT :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h55

N° DELIBERATION	OBJET DELIBERATION	RESULTAT DU VOTE
2026-001	Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du	Approuvée
2026-002	Débat d'Orientation Budgétaire 2026	Approuvée

Le présent procès-verbal, relatif aux délibérations du précédent conseil syndical est approuvé par le conseil syndical nouvellement installé.

Le Secrétaire,

M. Frédéric BONNAFOUS

Secrétaire de séance désigné
Lors de la séance d'approbation

Monsieur Thierry ASTAUC



Lu et approuvé,

Le Président

M. Jean-Marc DUMOULIN

Président en exercice
Madame Caroline VILLA

